



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue du Monténégro 197 - 199**
Identité du demandeur : **TDLV CONSULT S.R.L.**
Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande : **modifier la destination d'un commerce (salon de nettoyage à sec) en logement au rez-de-chaussée, modifier la façade avant (suppression de la vitrine commerciale, et modification des 2 portes d'entrées), et mettre en conformité de la construction d'une annexe - PU 28998**

PRAS : **zones d'habitation**

Motif principaux de l'enquête :

- **application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)**
- **dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -**
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) –**

L'enquête publique se déroule :

A partir du 04/11/2025 et jusqu'au 18/11/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 18/11/2025, soit :

- **par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles****
- **à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels**
- **sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 02 décembre 2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 21/10/2025

Par le Collège :
La secrétaire communale,

(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28998

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : TDLV CONSULT S.R.L.

bien sis :

goed gelegen : Rue du Monténégro 197 - 199

A Forest - Te Vorst,

.....

